

# LES CAHIERS DU GESTES

MAI 24, 2018

## CARTOGRAPHIE DES PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LES MARIAGES D'ENFANTS

### INTRODUCTION

La pratique des mariages d'enfants constitue un phénomène très présent dans beaucoup de pays dans le monde. En Afrique de l'ouest et plus spécifiquement au Sénégal, le phénomène est prégnant. Avec le lancement de la Campagne « Mettre fin aux mariages d'enfants » de l'Union Africaine en mai 2014, plusieurs programmes, projets et initiatives de lutte contre les mariages d'enfants sont engagés au Sénégal pour apporter des réponses à cette pratique qui constitue souvent un frein à l'épanouissement des filles. C'est ce qui justifie la pertinence de la cartographie des intervenants sur le mariage d'enfants dans le cadre du projet « justice sociale et inclusion face aux mariages précoces des filles en Afrique de l'ouest : cas du Sénégal et de la cote d'ivoire ».

Différents acteurs ont développé des programmes, projets et initiatives que l'on peut classer en deux grands groupes que sont l'Etat à travers différents départements ministériels et les acteurs non étatiques.

Sur quinze intervenants répertoriés sur les mariages d'enfants, on remarque que les acteurs non étatiques composés des organisations non gouvernementales (ONG), les organisations locales et les agences du système des nations unies occupent le devant de la scène. Quant à l'Etat, il a lancé sa campagne conformément aux recommandations de l'union africaine.

Dans ce vaste mouvement de réponse à la problématique des mariages d'enfants, nous avons deux principaux agendas. Il s'agit : d'une programmation à moyen terme (2014 à 2018) et d'une programmation à long terme (2014 à 2021).

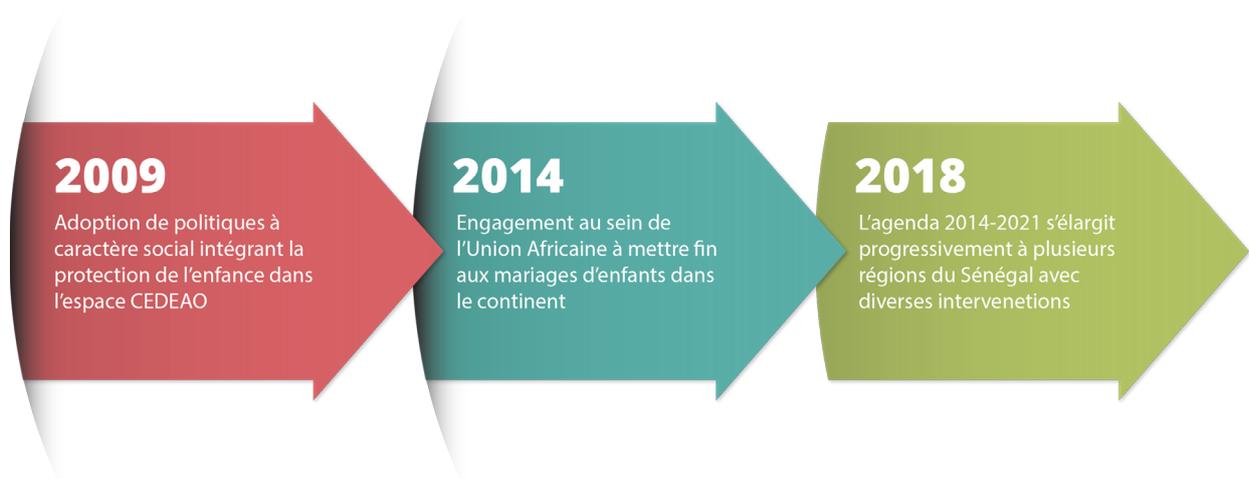
# I. AGENDA TEMPOREL DES PROGRAMMES ET PROJETS SUR LES MARIAGES D'ENFANTS

En termes d'horizon temporel, l'exploration a permis de constater que l'année 2014 constitue un tournant dans l'espace Union Africaine. Elle coïncide avec l'engagement de l'Union à « Mettre fin au mariage d'enfant ». D'où l'importance de faire l'inventaire des interventions réalisées depuis cette date. Par ailleurs, dans l'espace UEMOA, l'année 2009 correspond à l'adoption des politiques publiques à caractère social avec des résolutions dans le domaine de la protection sociale (Cf. Règlements de l'UEMOA, juin 2009). Ce qui suggère, une enquête sur les politiques et programmes sociaux adoptés entre 2009 et 2014.



CARTE DES RÉGIONS ENQUÊTÉES

Deux périodes sont intéressantes : 2009 à 2014 ; 2014 à 2018. Elles pourraient servir de situations de référence.



L'agenda (2014 à 2021) cible principalement les régions de Diourbel, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Louga, Dakar, Thiès et de Tambacounda. D'autres régions telles Matam, Saint Louis, Ziguinchor, Kaffrine que sont devenues des zones de concentration des programmes pour « Mettre fin aux mariages d'enfants » que pour la période 2014-2018.

## II. CARTOGRAPHIE DES PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LES MARIAGES D'ENFANTS

Ils sont déroulés par l'Etat du Sénégal à travers des Ministères et des Directions nationales. Deux ministères interviennent de façon générale sur les mariages d'enfants. Il s'agit du ministère de l'éducation nationale à travers le Programme d'Amélioration de l'Education des filles (PAEF plus), le ministère de la femme, de la famille et du genre avec le Programme d'appui à la mise en œuvre de la stratégie pour l'Equité et l'Egalité de Genre (PASNEEG) et le centre Guindi qui assure une prise en charge des victimes du mariage d'enfants. A côté de l'Etat, nous pouvons souligner l'intervention des organi-

sations non gouvernementales. Les intervenants sont généralement des institutions internationales et des ONG dont, Plan International Sénégal, ONUFEMMES, UNFPA, Intra Health et Enda jeunesse Action, Amnesty Sénégal, World Vision, SAVE THE CHILDREN. Parallèlement, nous avons des organisations nationales qui s'activent dans la lutte contre les mariages d'enfants. C'est le cas par exemple de l'Association des femmes juristes du Sénégal (AJS), le Groupe de recherche sur les femmes et les lois au Sénégal (GREFELS) ou encore du centre GUINDI.

### LES PROGRAMMES À MOYEN TERME

Les programmes qui s'inscrivent dans la campagne « Mettre fin aux mariages d'enfants » cor-respondent à une stratégie de promotion de l'équité et l'égalité de genre. Il se fonde sur des plans de communication, plaidoyer, sensibilisation et des sessions de formation. Ses cibles prioritaires sont : les filles (cibles directes), les garçons, les leaders communautaires, les communautés, les associations de femmes et les victimes.

Le programme national à moyen terme recourt à des projets et programmes mis en œuvre dans certaines régions du pays. C'est le cas du « Projet d'appui à la SNEEG » du Ministère de la femme, de la famille et du genre qui couvre les régions de Dakar, Kaolack, Thiès, Kolda et Sédhiou. Il s'appui également sur des projets sectoriels tels que « La lutte contre les violences de genre en milieu scolaire » du Ministère de l'éducation nationale couvrant les établissements de Pikine, Guédiawaye, Kaolack, et Kaffrine ;

et du PAEF+ à Diourbel, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Fatick, Kaffrine, Louga et Dakar.

Opérant dans le cadre du programme national à moyen terme pour « Mettre fin aux mariages d'enfants », les organismes non gouvernementaux s'illustrent dans la prise en charge de victimes, dans la mobilisation sociale et/ou dans la communication pour le changement de comportement. Des interventions sont menées dans les régions suivantes : Kaolack, Saint Louis, Thiès, Dakar, Louga, Tambacounda, Kolda, Ziguinchor, Matam, Sédhiou et Diourbel.

La communication pour le changement de comportement est une approche partagée par les organismes non gouvernementaux. Elle est menée suivant une démarche holistique dans le cadre des communautés villageoises, des organisations de filles et des associations de femmes.

### LES CATÉGORIES D'INTERVENTIONS MENÉES PAR LES DIFFÉRENTS ACTEURS

Le répertoire d'actions menées par ces différentes organisations est composé de campagnes de sensibilisation et de mobilisation sociale, de formations de structures de paires (femmes, club de filles, lycéennes) et de partenariats à l'échelle locale. Les principales stratégies mises en œuvre sont :

- organisation des filles en clubs ;
- création de Case des filles ;
- formation des filles en leadership ;
- conventions avec des prestataires de services ;

- élaboration d'une Charte villageoise contre le mariage d'enfant ;
- organisation de concours artistiques sur les VBG.

Cependant, les régions de Fatick et de Kédougou ne sont pas ciblées par ces programmes de lutte contre les mariages d'enfants des ONG. D'ailleurs, la région de Kédougou est absente des zones d'intervention prioritaire des programmes en œuvre pour la période 2014 à 2021.

# III. DES TECHNIQUES DE COMMUNICATION UTILISÉES PAR LES ACTEURS



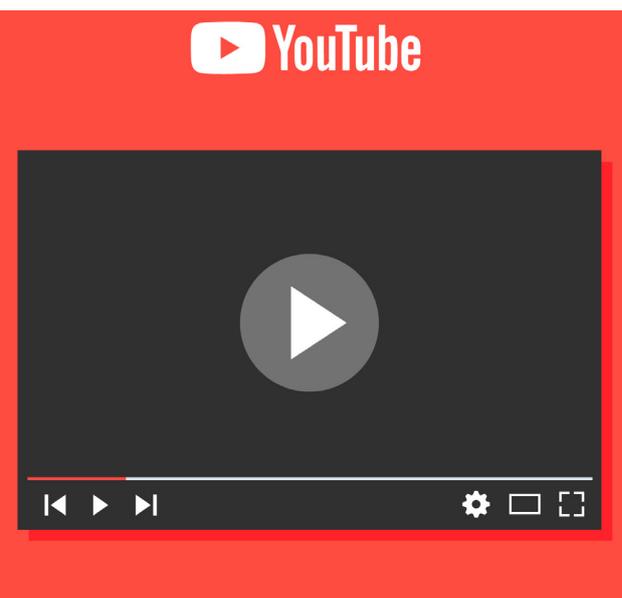
Des éditions de journal, de la télé-réalité, des reportages, des dossiers de presse et des spots de sensibilisation existent sur les mariages d'enfants. Pour la plupart, ce sont des instruments des programmes de lutte mis en place par les institutions et les États. Ils servent de supports pour justifier les initiatives internationales et nationales de protection des enfants. Dans certains cas, des messages délivrés par des ambassadrices d'institutions internationales (sportives, chanteuses expriment des principes tels que les Droits des enfants et l'égalité des chances. Dans d'autres cas, la parole est donnée aux filles (collégiennes, lycéennes), aux hommes (jeunes), aux spécialistes (assistants sociaux, agents de santé) et aux autorités locales (coutumières et responsables de circonscription) se prononçant sur les inconvénients du mariage d'enfant.

L'ONG TOSTAN produit des vidéos de sensibilisation contre les mariages d'enfants. Ce fut le cas à travers le projet Johnson and Johnson en 2017 dans la zone de Goudiry. Les membres de la communauté, plus précisément des autorités coutumières et

religieuses et des autorités étatiques délivrent des messages basés sur les inconvénients des mariages d'enfants. C'est le cas du Réseau des Jeunes « Parole aux jeunes » ayant réalisé un dossier audiovisuel (micro trottoir) sur les mariages d'enfants. Ce dit Réseau propose l'éducation des filles comme palliatif.

Cette campagne médiatique constitue une dénonciation des mariages d'enfants. Les principales positions exprimées sont :

Premièrement, il est difficile de trouver un compromis sur l'âge idéal au mariage. L'âge de la majorité (18 ans) est d'ailleurs considéré comme une imposition du modèle occidental. Deuxièmement, le but visé par le mariage est la préservation de la chasteté considérant alors que si on empêche les filles de se marier tôt, on devrait aussi les empêcher de s'adonner aux relations amoureuses et à l'acte sexuel. Troisièmement, l'éducation des filles offre une opportunité de différer le mariage des filles d'une façon socialement acceptable.



Ce projet est mis en œuvre avec l'appui technique et financier du Centre de recherches pour le développement (CRDI) du Canada

